

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 11 AVRIL 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, le 8 mai 2023, à 19 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Philippe Roy  
M. Guillaume Lavoie

ABSENCE : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Valérie Dufour, pro-maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION 2023-05-126**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

## **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;**
- D. État de la situation financière au 30 avril 2023;**
- E. Acceptation des comptes à payer pour le mois d'avril 2023;**
- F. Correspondance :**
  - a) Lettre de Remerciement DONNS, de M<sup>me</sup> Audrey Tremblay ;
  - b) Correspondance Bulletin village-relais - Mai 2023 de M<sup>me</sup> Ghislaine Hudon ;
  - c) Lettre de madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation concernant le Programme Accès Logis Québec
- G. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**
  - a) Compte rendu de MRC de La Haute-Côte-Nord;
  - b) Représentation et activités des comités.
- H. Administration générale :**
  - a) Calendrier de vacances – Cadre et employés syndiqués ;
  - b) Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal ;
  - c) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;
  - d) Achat d'ameublement et d'équipement informatique ;
  - e) Convention de droit d'usage d'un immeuble ;
  - f) Période de probation secrétaire administrative ;
  - g) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 530 700 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2023 ;

- h) Soumission pour l'émission des billets ;
- i) Résolution aux fins d'amender la résolution ayant trait au remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux ;
- j) Signataire permis d'alcool ;
- k) Achat d'équipements ;

**I. Hygiène du milieu :**

- a) Horaire printemps 2023 – Collecte des encombrants et des résidus verts ;

**J. Transport :**

- a) Embauche d'un journalier (employé temporaire) ;
- b) Embauche d'étudiants (es) pour la période estivale comme préposé au parc ;
- c) Demande de subvention – Chemin à double vocation ;

**K. Urbanisme :**

- a) Embauche d'une technicienne en urbanisme ;
- b) Demande PPCMOI de M<sup>me</sup> Monique Belley 2023-005 ;
- c) Dépôt des permis émis en avril 2023

**b) L. Tourisme :**

- a) Embauche d'une agente de développement communautaire, culture et tourisme ;

**c) M. Culture :**

- a) Demande d'aide financière Société de Développement de Sacré-Cœur – La grande journée des petits entrepreneurs, 3 juin 2023 ;
- b) Demande du Festival du Fjord ;

**N. Loisir :**

- a) Embauche d'une technicienne en loisirs ;

- b) Entente de location estivale 2023 avec le Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur ;

**O. Santé et bien-être : (aucun point)**

**P. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport d'activités et d'intervention du service incendie pour le mois d'avril ;
- b) Signature entente aide financière dans le cadre du Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ;
- c) Embauche d'un(e) pompier (e) volontaire ;
- d) Achat cassiers pour pompiers ;
- e) Achat de radio de contrôle pour portes de caserne ;
- f) Recouvrement de plancher en époxy ;
- g) Dépôt et suivi rapport d'apprentissage mois d'avril en prévention incendie ;

**Q. Embellissement (aucun point) :**

**R. Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**S. Demandes d'aide financière :**

- a) Demande de commandite de Herbamiel dans le cadre de la Fête du miel ;

**d) T. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

**e) Levée de la séance**

## **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

### Dépôt

#### **État de la situation financière au 30 avril 2023**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 avril 2023.

### RÉSOLUTION 2023-05-128

#### **Acceptation des comptes à payer – Avril 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 mai 2023 totalisant **392 253,34 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 9 337,74 \$  
Paiement par dépôt automatique 294 420,61 \$  
Paiement par prélèvement automatique 22 125,90\$  
Paiement payé d'avance 66 369,09 \$

#### **Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Ghislaine Hudon, présidente concernant le bulletin Village-relais d'avril 2023



MAISON GILLES-CARLE  
LONGUE-RIVE

*Un aidé en répit, du souffle  
au proche aidant !*

Mercredi 29 mars 2023

Monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale Nord  
Sacré-Cœur (QC) G0T 1Y0

Objet : Lettre de remerciement

Monsieur,

La Maison Gilles-Carle Longue-Rive souhaite remercier chaleureusement la municipalité de Sacré-Cœur pour leur générosité. Grâce à vous nous pourrions aider les proches aidants et continuer notre mission.

Nous vous remercions encore pour votre soutien. Au nom de toute notre équipe, la clientèle et les proches aidants.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Audrey Tremblay, coordonnatrice

[Tapez ici]

346, rue Principale, Longue-Rive (Québec) G0T 1Z0  
T : 581-320-6877  
maisongillescarlelr@hotmail.com

- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Ghislaine Hudon, présidente concernant le bulletin Village-relais de mai 2023 ;

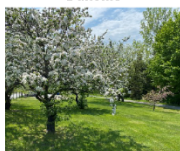
## Bulletin du réseau des Villages-relais

Volume 14, n° 1 — Avril 2023

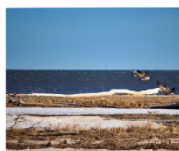


Plus qu'un label, une alliance  
entre sécurité et vitalité!

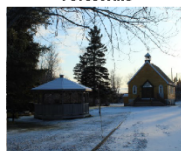
Danville



New-Richmond



Forestville



L'Anse-Saint-Jean



La Doré



*Partagez-nous vos plus beaux clichés du printemps!*

### Mot de la présidente

À moins d'un mois de notre Congrès annuel, il est encore temps de vous inscrire à cet événement qui promet d'être très intéressant. Le programme a été concocté avec des intervenants touristiques de ma région que vous aurez l'occasion de rencontrer. Ce sont des personnes dynamiques et passionnées.

Le Congrès, c'est aussi un moment idéal pour faire la connaissance des autres Villages-relais et des partenaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable et du ministère du Tourisme. Nous comptons déjà près d'une trentaine de personnes inscrites.

Aussi, je me permets de vous dire quelques mots sur l'Ermitage Saint-Antoine.

Ce sanctuaire, qui longe le lac Ouiatchouan, accueille chaque année plus de 90 000 visiteurs. Il bénéficie d'un milieu naturel exceptionnel.

Avec les sentiers pédestres, la tour d'observation de 25 mètres de hauteur, le Centre Elzéar-De Lamarre et la boulangerie La Mie de Saint-Antoine, vous serez charmé par ce lieu spirituel. Toutes les chambres ont récemment été rénovées et la salle à manger offre des menus variés.

Voilà donc ce qui vous attend dans ma belle région du Saguenay-Lac-St-Jean! C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer.

Au plaisir de vous voir bientôt!

**Ghislaine M.-Hudon**

### Dans ce bulletin

*Solutions innovantes  
et tendances en  
tourisme*

*Des mini-maisons à  
Baie-Saint-Paul*

*Les avancements du  
Congrès et des Prix  
Inspiration*

## Avancement des préparatifs du congrès

Plus le printemps s'installe dans nos régions et plus nous approchons de notre rendez-vous annuel, qui aura lieu cette année à Lac-Bouchette! L'édition 2023 de nos Prix Inspiration a été marquée par le dépôt de près d'une vingtaine de projets, dont cinq dossiers provenant de commerçants signataires. Bien que nous soyons heureux de l'engouement de cette année, nous apporterons certains changements d'ici l'an prochain, toujours dans un but d'alléger la tâche de nos commerçants tout en stimulant la participation au concours.

Quant au congrès annuel des Villages-relais, les préparatifs vont bon train. Les derniers détails de la soirée du jeudi sont présentement dans les mains de notre équipe. Aussi, le soutien de l'Ermitage Saint-Antoine et du Bureau des Congrès du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous a été essentiel jusqu'à maintenant. Nous avons très hâte de vous montrer le résultat de tous nos efforts!

**Vous avez jusqu'au 10 mai pour réserver vos places [en vous rendant directement sur notre site web](#).**

## Mini-maison à Baie-Saint-Paul

Pour faire face à la pénurie de logements qui frappe toutes les régions du Québec, toutes les idées sont à prendre. Il est plus qu'important de réfléchir à toutes les innovations à la portée des municipalités pour traverser cet enjeu de société. Soulignons le travail de l'administration de Baie-Saint-Paul, qui est devenue le mois dernier la première municipalité de Charlevoix à permettre la construction de mini-maison sur son territoire.

Selon la nouvelle réglementation, seuls les résidents peuvent se prévaloir de ce nouveau droit de construction, qui pour l'instant ne concerne que les secteurs urbains de la ville. Des réflexions seraient cependant en cours pour étendre ce droit à certaines zones rurales qui pourraient voir le jour en phase 2 de ce projet.

Félicitations à l'administration de Baie-Saint-Paul pour le développement de ce projet ambitieux qui vient répondre à un besoin criant au Québec!



Restez connectés!



Facebook



Instagram



Infolettre



[www.villages-relais.qc.ca](http://www.villages-relais.qc.ca)



## Solutions innovantes en tourisme

À la recherche d'idée pour vous démarquer lors de la prochaine saison touristique? Le Répertoire *des solutions innovantes* est un outil de recherche destiné aux acteurs de l'industrie touristique québécoise et vise à faciliter la découverte d'idées et projets qui répondent aux défis du milieu. Des contenants réutilisables jusqu'à l'implantation de l'intelligence artificielle dans vos processus, il y a une foule d'idée qui mérite votre attention et qui ont le potentiel d'aider au développement de votre offre touristique. Voici quelques-unes des lectures qui nous ont accrochés :

- [Une plateforme de réalité virtuelle pour assister à la fête nationale à distance;](#)
- [Un frigo intelligent pour profiter de bons repas à toute heure du jour ou de la nuit;](#)
- [Une application pour personnaliser l'expérience du voyageur et mettre vos attractions locales en valeur.](#)

**Si vous voulez en savoir plus, consulter la liste complète au [mtlab.ca/solutions](http://mtlab.ca/solutions)**

## Voyager en solo - Plus qu'un phénomène

Alors que notre attention sera tournée vers les familles pour notre campagne de promotion, le Réseau Veille Tourisme a récemment publié un article sur un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur : **les voyages en solo**.

Selon une **enquête** menée par Skyscanner en novembre dernier, plus d'un voyageur américain sur deux envisage de s'évader en solo en 2023. Du côté canadien, c'est 45 % qui souhaitent vivre l'expérience en solo. Ces voyageurs considèrent que ce type d'expérience leur permet de prendre du temps pour eux et leur permet de tenter des activités qui n'intéressent pas leurs proches. Il est donc fort à parier que vous verrez de plus en plus de touristes solitaires dans les Villages-relais et ce dès l'été prochain.



Quels genres de profils de voyageurs pourrait-on s'attendre à voir? À en croire l'article, ce ne sera pas seulement des jeunes en quête de sensation forte. Une belle lecture que nous vous conseillons, si vous êtes dans la préparation de votre saison estivale!

Restez connectés!



Facebook



Instagram



Infolettre



[www.villages-relais.qc.ca](http://www.villages-relais.qc.ca)

Fc) Lettre de madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation concernant le Programme Accès Logis Québec



Tadoussac, le 24 avril 2023

RECU LE

27 AVR. 2023

Madame France-Élaine Duranceau  
Ministre responsable de l'Habitation  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Édifice Loto-Québec  
500, rue Sherbrooke Ouest  
9<sup>ième</sup> étage, Bureau 944  
Montréal (Québec) H3B 3C6

**Objet : Programme Accès Logis Québec**

Madame la ministre,

Vous trouverez, joint à la présente, un extrait de résolution portant le numéro 2023-119 de la Municipalité du Village de Tadoussac appuyant la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord demandant à votre gouvernement de poursuivre sans délai le programme Accès Logis Québec et de prévoir le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année en cinq ans.

Ce programme a fait ses preuves et a permis des retombées sociales et économiques vitales dans nos milieux. Ce programme est un atout majeur dans le contexte économique actuel. Nous espérons que votre gouvernement poursuivra ce programme pour le bien-être de nos communautés.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre plus haute considération.

La directrice générale,

  
Chantale Otis

CO/tg

p.j. Résolution 2023-119 Programme Accès-Logis Québec

c.c. MRC de la Haute-Côte-Nord

# Extrait du procès-verbal

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac tenue le 11 avril 2023, à 19 h 00, au 286, rue de la Falaise, Tadoussac, à laquelle étaient présents son honneur le maire, Monsieur Richard Therrien et les conseillers suivants :

Sont présents : M. Richard Therrien, maire  
M. Guy Therrien, conseiller  
M<sup>me</sup> Linda Dubé, conseillère  
M<sup>me</sup> Jane Chambers Evans, conseillère  
M<sup>me</sup> Mireille Pineault, conseillère  
M<sup>me</sup> Stéphanie Tremblay  
M. Dany Tremblay

## RÉSOLUTION (2023-119)

### DEMANDE D'APPUI MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD / PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC

*ATTENDU QUE les crises du logement s'enracinent dramatiquement au Québec, que le taux d'inoccupation est de seulement 1,7 %, son plus bas depuis 2004, et que le loyer moyen a augmenté de 8,6 % entre octobre 2021 et octobre 2022;*

*ATTENDU QU'on évalue à 177 000 le nombre de ménages québécois ayant des besoins impérieux en matière de logement;*

*ATTENDU QUE les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas répondus par l'offre actuelle de logements locatifs, ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;*

*ATTENDU QUE le programme Accèslogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu et qu'il a permis de développer de nombreux projets de logements sociaux partout au Québec;*

*ATTENDU QUE les investissements en habitation sociale permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer des retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;*

*ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2,30 \$ dans l'économie locale;*

*ATTENDU QUE le Québec s'est engagé à réaliser le droit au logement pour tous et toutes;*

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**


*QUE la Municipalité du Village de Tadoussac demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec et de*

prévoir dans son prochain budget le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année en cinq ans;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à:

- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- Madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor;
- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances;
- Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Front d'action populaire en réaménagement urbain.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 12 AVRIL 2023



Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

## Message et rapports d'activités des conseillers

Report du résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Janic Boisvert, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère et M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

**Administration générale :**

### Résolution 2023-05-129

#### **Calendrier de vacances – Cadres et employés syndiqués**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 15.05 de la convention collective, l'employé doit informer l'employeur de son choix de date de vacances avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque employé a déposé son horaire de vacances;

**CONSIDÉRANT QUE** les cadres municipaux ont également déposé leur horaire de vacances;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de

Sacré-Cœur approuve la planification de vacances 2023 du personnel-cadre et employés syndiqués, et ce, telle que présentée.

Résolution 2023-05-130

**Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent faire nettoyer l'intégralité des fenêtres de l'édifice municipal, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** Laveurs de Vitres Saguenay nous propose de réaliser le mandat de lavage des fenêtres de l'édifice ;

Au printemps au montant de 1 300 \$ taxes non incluses, lavage des fenêtres (intérieur et extérieur)

En août au montant de 1 050 \$ taxes non incluses (lavage extérieur) ;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Laveurs de Vitres Saguenay au montant de 2 701,91 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2023.

Résolution 2023-05-131

**Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux  
(PRABAM)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales est responsable du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) qui a pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins, soit celles disposant de moyens financiers limités, pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée est de 112 543 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être entièrement terminés avant le 31 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés aux endroits suivants dans l'édifice municipal :

Salle des organismes (Ajout d'une salle d'eau pour la conciergerie) ;  
Salle de bain du village relais (Ajout d'une douche mixte pour répondre au besoin en cas de situation d'urgence) ;  
Salle le Cœur du Fjord (Ajout d'un local d'entreposage)

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées par invitations pour les travaux d'architectures, de plomberie de ventilation et d'électricité pour l'aménagement d'une salle d'entreposage, agrandissement de la cuisine, bar et aménagement d'une salle d'eau dans la salle le Cœur-du-Fjord et l'aménagement d'une douche dans la salle de bain du village relais ainsi que l'aménagement d'une salle d'eau dans la salle des organismes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux excédaient le coût estimé des travaux et que les travaux ont dû être diminués afin de respecter l'enveloppe budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Methodex a soumis une offre diminuée pour les travaux d'aménagement d'une salle d'entreposage dans la salle le Cœur-du-Fjord, d'une salle d'eau à la salle des organismes et l'aménagement d'une douche dans la salle de bain du village relais incluant plomberie, ventilation pour un montant de 81 725 \$ taxes non incluses ;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Construction Methodex au montant de 93 963.32 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Résolution 2023-05-132

## **Achat d'ameublement et d'équipement informatique**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une technicienne en urbanisme et d'une technicienne en loisirs ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'acquérir de l'ameublement et du nouveau matériel informatique pour ces nouveaux postes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé est d'environ 17 287,00 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'équipement de bureau et de matériel informatique pour un montant d'environ 19 870,73 \$ : le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

### Résolution 2023-05-133

#### **Convention de droit d'usage d'un immeuble**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sacré-Cœur que le quai de L'Anse-de-Roche dispose d'un service de restauration pour les employés de la marina, les usagers du quai, les touristes et les citoyens de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de droit d'usage avec Gestion France Savard a pris fin le 31 décembre 2022;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire, et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur une convention de droit d'usage d'un immeuble, propriété de la Municipalité de Sacré-Cœur, avec madame France Savard jusqu'au 31 décembre 2023.

### RÉSOLUTION 2023-05-134

## **Période de probation secrétaire administrative**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Christine Dion a été embauchée le 14 novembre 2022 au poste de secrétaire administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 4.08 de la convention collective une période de probation de 840 heures est requise et sera complétée environ vers le 11 mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier les compétences et les qualités de madame Dion, et en est pleinement satisfait ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche définitive de madame Christine Dion au poste de secrétaire administrative à partir du 11 mai 2023.

### Résolution 2023-05-135

#### **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 530 700 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2023**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 530 700 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
491	132 100 \$
563	398 600 \$



**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 491 et 563, la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nada Deschênes, appuyé par M. Guillaume Lavoie et résolu unanimement**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>29 400 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>30 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>32 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>33 800 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>35 300 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>369 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 491 et 563 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mai 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution 2023-05-136

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	8 mai 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 mai 2023
Montant :	530 700 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2023, au montant de 530 700 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 400 \$	4,33000 %	2024
30 700 \$	4,33000 %	2025
32 300 \$	4,33000 %	2026
33 800 \$	4,33000 %	2027
404 500 \$	4,33000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,33000 %

### 2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT

29 400 \$	4,65000 %	2024
30 700 \$	4,65000 %	2025
32 300 \$	4,65000 %	2026
33 800 \$	4,65000 %	2027
404 500 \$	4,65000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,65000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 400 \$	4,95000 %	2024
30 700 \$	4,65000 %	2025
32 300 \$	4,40000 %	2026
33 800 \$	4,35000 %	2027
404 500 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,44500 Coût réel : 4,67922 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Roy, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur accepte l'offre qui lui est fait de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2023 au montant de 530 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 491 et 563. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

Résolution 2023-05-137

**Résolution aux fins d'amender la résolution ayant trait au  
remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le 9 février 2009, le conseil de cette municipalité a adopté une résolution intitulée « Modification de la résolution 2008-12-664 » ayant trait au remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur entend modifier cette résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil décrète le remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux de la façon suivante :

Les tarifs des frais de transport remboursables sont fixés selon les prix de l'essence à la pompe confirmés par la station Énerco de Sacré-Cœur, les premiers lundis ouvrables des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre de chaque année tels qu'ils apparaissent au tableau suivant :

Coût de l'essence	Taux du kilomètre
entre	
0,70\$-0,99\$	0,45 \$
1,00\$-1,29\$	0,52 \$
1,30\$-1,59\$	0,59 \$
1,60\$-1,89\$	0,66 \$
1,90\$-2,19\$	0,73 \$

Lorsqu'un membre du conseil ou un employé est autorisé, par résolution du conseil, à poser un acte pour la municipalité, effectuer une dépense ou représenter la municipalité à l'occasion d'un congrès, de conventions, séances d'étude ou autres événements de même nature, le membre du conseil ou l'employé peut se faire rembourser les dépenses encourues conformément au tarif établi comme suit :

1. Dépenses de transport :

Si le membre du conseil ou un employé utilise son automobile personnelle dans le cadre de sa fonction, celui-ci aura droit à une compensation selon le tableau établi plus haut. L'autorité peut établir le calcul de la distance parcourue pour déterminer la compensation pour le transport incombant à la directrice générale. Dans le cas où le moyen de transport utilisé est le taxi ou l'autobus, le remboursement sera égal au montant réellement encouru, sur présentation des pièces justificatives. Dans le cas où le moyen de transport utilisé est l'avion ou le train, le membre du conseil ou l'employé devra être préalablement autorisé à utiliser ce tel moyen de transport et le remboursement sera fait sur présentation des pièces justificatives. Dans le cas où un ou plusieurs membres du conseil ou un ou plusieurs employés utilisent la même voiture, l'allocation est versée au propriétaire de la voiture.

2. Dépenses de transport sur le territoire de la municipalité :

L'employé occupant le poste de directeur des travaux publics et urbanisme recevra, pour l'utilisation de son automobile personnelle dans le cadre de sa

fonction et de ses déplacements sur le territoire de la municipalité des frais de transport de 50 \$ par semaine excluant les semaines de vacances.

3. Dépenses de logement ou de restauration pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités :

À titre de remboursement pour la restauration, le membre du conseil a droit ; a une somme de 100 \$ par jour de présence au congrès, sans excéder de plus d'une journée le nombre de jours mentionné au programme officiel avec, en plus le coût d'inscription au congrès, s'il n'a pas été déjà payé directement par la municipalité. De plus, le coût réel de la chambre sera remboursé sur présentation des pièces justificatives. Si la personne couche chez un parent ou un (e) ami (e), un montant de 25 \$ pourra être réclamé sans avoir besoin de présenter des pièces justificatives.

4. Dépenses pour voyages d'affaires, séances d'étude, colloques, séminaires ou autres :

En plus des frais de transport, tels que décrétés au présent article, un montant de 78 \$ est fixé par jour à titre de remboursement des dépenses lorsque le séjour dure plus d'une journée. Si le séjour dure moins d'une journée, une allocation fixe, en plus des frais de transport tels que décrétés au présent article, sera remboursée dans la proportion suivante :

- A. Déjeuner : 15 \$
- B. Dîner : 28 \$
- C. Souper : 35 \$

La durée du séjour se calcule à compter dès l'heure du départ de la Municipalité jusqu'à l'heure d'arrivée.

Toute dépense prévue au présent article doit avoir été préalablement autorisée par résolution du conseil ou par le directeur général.

Dans le cas de représentation autorisée par résolution du conseil et faite dans l'intérêt de la municipalité pour lesquelles le présent tarif ne s'applique pas ou lorsqu'il n'est pas possible de les appliquer, il sera remboursé le montant réel dépensé sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Toute représentation, délégation ou acte posé par un membre du conseil ou par un employé, pour et au bénéfice de la municipalité, doit être autorisé au préalable par le conseil ou par la directrice générale en cas de situations particulières. Le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le conseiller que le maire désigne, en cas d'urgence, pour le remplacer comme représentant de la municipalité.

Dans le cas où un membre du conseil ou un employé est autorisé par résolution à poser un acte, représenter la municipalité ou dépenser une somme pour et au bénéfice de la municipalité, une avance de frais pourra lui être versée. L'avance devra représenter les frais d'inscription s'ils n'ont pas déjà été acquittés par la municipalité et une proportion de 75% de l'évaluation du montant des dépenses, telles que prévu au tarif établi par le présent chapitre.

Les frais au-delà des tarifs en vigueur doivent être approuvés par résolution du conseil municipal. Toute réclamation de dépenses doit être présentée à la Municipalité dans les soixante (60) jours suivant le déplacement.

Cette résolution abroge celle adoptée aux mêmes fins le 9 février 2009.

#### Résolution 2022-05-138

### **Signataire permis d'alcool**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit demander des demandes de permis d'alcool régulièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire mandater monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis pour les demandes de permis d'alcool pour la tenue d'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** les profits de la vente d'alcool iront à l'organisme (si profit il y a);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolution à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer toutes les demandes de permis d'alcool pour la tenue d'activité.

### **Achat d'équipements**

Reporté

**Hygiène du milieu :**

### DÉPÔT

### **Horaire printemps 2023 – Collecte des encombrants et des résidus verts**

Les membres du conseil et l'assistance sont informés que la collecte des encombrants se fera sur inscription de mai à octobre 2023 et celle des résidus verts aura lieu les 17 et 18 mai 2023.

**Transport :**

Résolution 2023-05-139

### **Embauche d'un journalier (Employé temporaire)**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'un journalier (employé temporaire) ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de monsieur Michael Hovington en date du 2 mai 2023 au poste de



journalier (employé temporaire) pour la période estivale 2023 selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Résolution 2023-05-140

**Embauche d'étudiants (es) pour la période estivale comme préposé au parc**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi pour l'embauche d'étudiants(es) pour la période estivale comme préposé au parc ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues recommandant l'embauche d'un étudiant au poste de préposé au parc pour la période estivale 2023 ;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par me Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Charles-Antoine Morel au poste de préposé au parc pour la période estivale 2023 ;

Résolution 2023-05-141

**Demande de subvention – Chemin à double vocation**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** les transporteurs ont fourni, à la demande de la Municipalité de Sacré-Cœur, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions et le volume transporté au cours de l'année 2022-2023 qui ont emprunté le chemin du Moulin, à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours :

NOM DU CHEMIN : Chemin du Moulin

LONGUEUR : 2,85 km

RESSOURCE TRANSPORTÉE : Copeaux, sciures, bois  
d'œuvre, billots et bois en longueur, pâte,  
écorces.

NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN : ENVIRON 37 548  
(aller-retour)

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sacré-Cœur demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur de 2,85 kilomètres.

**Urbanisme :**

Résolution 2023-05-142

### **Embauche d'une technicienne en urbanisme**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une technicienne en urbanisme ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Andréa Gaudreault en date du 23 mai 2023 au poste de

technicienne en urbanisme, lequel sera soumis à une période d'essai de 960 heures. Par la suite une nouvelle résolution devra confirmer la permanence de l'employé.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec madame Andréa Gaudreault.

### RÉSOLUTION 2023-05-143

#### **Demande PPCMOI de M<sup>me</sup> Monique Belley 2023-005**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Monique Belley a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer la classe d'usage (Ce) Commerce et service d'hébergement et de restauration sur le lot 4 700 262 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2023-04-111 pour le projet particulier ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution #2023-04-111 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncé la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande numéro 2023-005 pour le 809, chemin du Moulin soumise par madame Monique Belley aux fins : d'intégrer la classe d'usage, service d'hébergement sur le lot 4 700 262;

Dépôt

**Dépôt rapport des permis émis en avril 2023**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en avril 2023

**Tourisme :**

Résolution 2023-05-144

**Embauche d'une agente de développement communautaire,  
culture et tourisme**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une agente de développement communautaire, culture et tourisme ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Jennifer Gauthier en date du 22 mai 2023 au poste d'agente de développement communautaire, culture et tourisme, lequel sera soumis à une période d'essai de 960 heures. Par la suite une nouvelle résolution devra confirmer la permanence de l'employé.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec madame Jennifer Gauthier.

**Culture :**

Résolution 2023-05-145

**Demande d'aide financière Société de Développement de Sacré-Cœur – La grande journée des petits entrepreneurs, 3 juin 2023**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue le 4 mai dernier, du comité du grand rassemblement de la Grande Journée des Petits Entrepreneurs 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du grand rassemblement 2023 demande à la Municipalité de Sacré-Cœur l'autorisation d'utiliser :

- Le stationnement municipal ;
- La salle Le Cœur du Fjord en cas de mauvais temps ;
- Les salles de bain de l'édifice municipal ;
- Deux employés municipaux ;
- Des chaises, tables, extensions électriques, etc. ;
- Le système de son portatif avec micro ;
- Affichage sur le panneau municipal.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire encourager cette activité permettant aux enfants de développer des compétences entrepreneuriales ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les demandes suivantes :

- L'accès au stationnement municipal,
- L'accès à la salle Le Cœur du Fjord en cas de mauvais temps ;
- Des chaises, tables, extensions électriques, etc. ;
- Le système de son portatif avec micro ;
- Affichage sur le panneau municipal.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** qu'un seul employé municipal soit présent lors de ce rassemblement et que les participants utilisent la salle de bain du Village-Relais.

Résolution 2023-05-146

**Demande du Festival du Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Fjord a des demandes particulières ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est disposé à ce qui suit :

Prêt du centre récréatif, bar et restaurant ménage non inclus le 10 juin 2023 pour la compétition d'homme fort incluant :

- Tables et chaises pour disposer sur la patinoire (transporté par le festival);
- Éclairage pour les concurrents sur la patinoire (Lumière du centre récréatif);
- Tables et chaises pour le bar (transporté par le festival);
- Un bar amovible sur la patinoire (transporté par le festival);
- Table à l'entrée et deux chaises (transporté par le festival);
- Utilisation du bar et restaurant (équipement du bar si disponible et des frais peuvent s'appliquer pour le nettoyage des nappes);
- Estrades (transporté par la Municipalité);

Prêt du centre récréatif, bar et restaurant incluant le terrain extérieur, le stationnement et terrain de baseball, du 28 au 3 septembre 2023, incluant :

- Autorisation d'installer le chapiteau aux alentours du 28 août sur le terrain de baseball;
- Prêt des tours électriques, frigo, bar, tables, chaises et tables de pique-nique (transporté par le festival);
- Estrades (transporté par la Municipalité);
- Lumière DEL;
- Fil d'extension du centre récréatif;

Prêt de la salle le Cœur du Fjord le 31 août 2023 ménage non inclus (Ouverture du festival) incluant :

- Cuisine;
- Frigo;
- Bar;
- Sonorisation installée par Hugues Hovington ;
- Éclairage;
- Tables et chaises;
- Nappes (Des frais de 5 \$ par nappes s'appliquent)

Prêt d'équipement pour le spectacle à l'église (2 soirs) :

- Tour électrique;
- Lumière DEL;
- Fils extensions du centre récréatif.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le prêt des locaux et terrain avec équipement tel que mentionné ci-haut.

**Loisir :**

Résolution 2023-05-147

### **Embauche d'une technicienne en loisirs**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une technicienne en loisirs ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Delphine Brossaud en date du 11 mai 2023 au poste de technicienne en loisirs, lequel sera soumis à une période d'essai de 840 heures selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Résolution 2023-05-148

### **Entente de location estivale 2023 avec le Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur utilise les locaux du Comité Action Jeunesse pour la tenue des activités du camp de jour municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permet d'officialiser les procédures d'utilisation et les modalités d'entretien général des locaux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer l'entente de location 2023 avec le Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur.

**Santé et bien-être : (aucun point)**

**Incendie :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport des activités du mois d'avril en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'avril 2023.

#### Résolution 2022-05-149

#### **Signature entente aide financière dans le cadre du Volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme (PRACIM) Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle; comité de bénévoles doit être affiché à l'entrée du local pour l'augmentation de leur visibilité, pour l'orientation des citoyens et pour l'obtention de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu le 21 juillet 2022 la confirmation du ministre André Laforest d'une aide financière de 323 617 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier à signer la



convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Municipalité de Sacré-Cœur dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM).

### RÉSOLUTION 2023-05-150

#### **Embauche d'un(e) pompier (e) auxiliaire**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes en manque d'effectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** d'être pompier (e) volontaire est un critère d'embauche ;

**CONSIDÉRANT QUE** Charlotte Maltais est très intéressée à devenir pompier (e) auxiliaire ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Charlotte Maltais à titre de pompier(e) auxiliaire au sein du service incendie.

#### **Achat de casiers pour pompiers**

Reporté

### Résolution 2023-05-151

#### **Achat de radio de contrôle pour portes de caserne**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les portes de la caserne, 101, rue Gagné, nous aurions besoin d'acheter des radios de contrôle de portes ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la porte du véhicule-citerne, il n'y a plus de contrôle de portes ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les deux autres portes, il arrive souvent que même en pesant sur le bouton, les portes ne se ferment pas et que celles-ci restent ouvertes pendant tout le temps de notre intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de radios de contrôle de portes pour les portes de la nouvelle caserne au montant de 3 995,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de radios de contrôle de portes pour les portes de la caserne bleue au montant de 4 593,25 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au règlement d'emprunt de l'agrandissement de la caserne ;

### Résolution 2023-05-152

#### **Recouvrement de plancher en époxy**

**CONSIDÉRANT QUE** si nous changeons l'endroit où se trouvent actuellement les casiers de pompiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plancher où le futur emplacement des casiers est à refaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'époxy est un matériau durable et à un coût avantageux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le recouvrement de plancher en époxy au montant de 2 069,55 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au règlement d'emprunt de l'agrandissement de la caserne.

### Dépôt

#### **Dépôt suivi et rapport d'apprentissage mois de mars en prévention incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport Dépôt suivi et rapport d'apprentissage mois d'avril en prévention incendie.

**Embellissement : (aucun point)**

**Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**Demandes d'aide financière :**

Résolution 2023-05-153

**Demande de commandite de Herbamiel dans le cadre de la Fête du miel**

**CONSIDÉRANT QUE** La Fête du miel chez Herbamiel aura lieu le 16 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun d'offrir un spectacle de musique pour les enfants avec Atchoum le clown pour un montant de 3 500,00 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire organiser ce spectacle ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière sera déposée à la MRC de la Haute-Côte-Nord

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière et à signer l'entente de financement et de contribuer au paiement minimum requis dans l'entente de financement; le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Affaires nouvelles**

Résolution 2023-05-154

## **Offre de services de Construction Methodex modification de bureau**

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux postes de travail ont été acceptés et que l'espace de bureaux est insuffisant ;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications au bureau du maire et du directeur général sont requises pour permettre l'ajout de bureaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Methodex nous a soumis une proposition au de 9 500 \$ avant taxes ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Construction Methodex pour les travaux de modification des bureaux pour un montant de 11 627,55 \$ taxes incluses ; le cout étant approprié à même le surplus non affecté.

### Résolution 2023-05-155

## **Offre de services de Mario Duchesne électrique pour la rénovation du bâtiment de la municipalité de Sacré-Coeur**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a accordé une aide financière à la Municipalité de Sacré-Cœur au montant de 112 543,00 \$ pour des travaux requis aux bâtiments municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications à l'édifice municipal sont requises en ce qui concerne le rangement, salle d'eau et service en cas de mesures d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**un local d'entreposage est requis dans a salle le Cœur du Fjord, une salle d'eau dans la salle des organismes et une douche mixte dans la partie du village relais ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Duchesne Électrique nous a soumis une proposition au de 12 050,00 \$ avant taxes pour l'électricité du bâtiment de la municipalité ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Mario Duchesne électrique pour l'électricité du bâtiment de la municipalité de Sacré-Cœur pour un montant de 13 854,48 \$ taxes incluses ; le cout étant approprié à même le programme PRABAM.

RÉSOLUTION 2023-05-156

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h.

\_\_\_\_\_  
Valérie Dufour, pro-maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général et  
secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire